

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2018
présidée par M^{me} Annick POINSIGNON, Maire

Etaient présents :

Le Maire : Annick POINSIGNON ; 5 adjoints : Didier RÉGNIER, Jean-Luc DEVÉMY, Martine BAUER, Laurent ADAM, Christiane HEIMBURGER et les conseillers municipaux : François BLUEM, Nicolas BORNERT, Séverine BORNERT, Céline DAUM, Nathalie GOBERT, Delphine HECKMANN, Carole LAMBERT, Nathalie TROG, Jean-Luc VEZY

Absents :

M. Pierre JOST a donné procuration de vote à Christiane HEIMBURGER
M. Eric PARAVIGNA a donné procuration de vote à M. Jean-Luc DEVÉMY
M. Jérôme PROCKSCH a donné procuration de vote à Carole LAMBERT
Mme Sophie ROHFRIETSCH a donné procuration de vote à M. Didier REGNIER
Mme Valérie FRICKER
M. Alexandre KLEIN
M. Patrick MALTES
Mme Catherine PUNTILLO-MAI

1. Cession de l'immeuble sis 3, rue de l'Eglise

L'immeuble sis 3, rue de l'Eglise, cadastré section 1 parcelles 190-191-192 (1,41 are au total), figurant dans le domaine privé de la commune, va être libéré par La Poste (locataire actuel des locaux) qui va créer un point de services La Poste Relais à compter du 2 mai 2018 au « Fournil de Lamper », boulangerie située 3A rue de Mundolsheim.

Il est donc proposé au conseil municipal de céder l'immeuble sis 3, rue de l'Eglise.

VU l'offre du 19 mai 2017 d'AXCESS PROMOTION proposant un prix d'acquisition de 110 000 € pour ce bien,

VU l'avis du 21 février 2018 de France Domaine estimant la valeur de ce bien à 110 000 €,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder l'ensemble immobilier bâti sis à LAMPERTHEIM implanté sur la parcelle cadastrée Section 1 n° 190, 191 et 192 pour un montant de 110 000 € à AXCESS PROMOTION (20, rue des Tuileries - 67450 SOUFFELWEYERSHEIM),

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique de vente qui sera reçu par Me André VOROBIEF, notaire à MULHOUSE, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Avis sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet

Par arrêté du 12 mars 2018, le Préfet du Bas-Rhin a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet de l'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet,

Dans le cadre de cette enquête publique, le Conseil municipal de la commune de Lampertheim est appelé à formuler un avis sur la demande de la société ARCOS.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet de l'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet ,

Considérant que la commune de Lampertheim est appelée à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Vu le dossier d'enquête publique déposé en mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet de l'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet, sous réserve que les mesures compensatoires, tant hydrauliques qu'environnementales, soient réellement mises en œuvre telles que prévues dans les études présentées, et sous réserve que les engagements concernant la requalification de la A 35 et la mise en place de la VLIO soient tenus.

ADOPTE à 13 votes pour, 1 vote contre, 5 abstentions

3. Convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des fêtes de Lampertheim

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des fêtes de Lampertheim.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Affaires de personnel

4.1 Recrutement dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Vu le Code du Travail,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Vu la circulaire DGEFP n°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emplois Compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté N°2018-83 du 20 février 2018 du Préfet de la Région Grand Est fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les contrats emplois compétences (CEC) et les contrats initiative emploi (CIE) et précisant les modalités de prescription des Emplois d'Avenir (EAV),

Dans le cadre de ce nouveau dispositif de Parcours Emploi Compétences (PEC), le maire propose de mettre en oeuvre un emploi de PEC à compter du 1^{er} juin 2018.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat PEC est placée sous la responsabilité de Pôle emploi et/ou la Mission Locale pour le compte de l'État ou du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal,
Après en avoir débattu,

DECIDE

1. De mettre en œuvre le recrutement d'un agent en contrat de droit privé dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
2. D'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi et/ou la Mission Locale pour ce recrutement.
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.2 Création de postes dans le cadre d'une promotion interne et d'avancements de grade

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 27 décembre 2017 en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude d'un emploi d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 12 avril 2018 concernant les propositions d'avancement de grade en 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir débattu,

DECIDE de créer :

- un emploi permanent d'« agent de maîtrise territorial » à temps complet
- deux emplois permanents d' « agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles » à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24,52/35^{ème}
- un emploi permanent d' « agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles » à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20,03/35^{ème}
- deux emplois permanents d' « adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe » à temps complet
- un emploi permanent d' « adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe » à temps complet

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Attribution de subventions

5.1 Subventions pour ravalement de façades, acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie, acquisition de désherbeur thermique, voyage scolaire

VU les délibérations du conseil municipal du 18 décembre 2017 relatives aux subventions allouées pour les travaux de ravalement de façades, acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie, acquisition de désherbeur thermique et voyage scolaire d'élève domicilié à Lampertheim,

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes : _____

VOYAGES SCOLAIRES :

3 élèves domiciliés à Lampertheim ont participé au séjour en Angleterre (Cambridge, Oxford) organisé par l'institution La Providence (5, allée du Château de Sury - 67550 VENDENHEIM) du 19/03/2018 au 23/03/2018 : 3 élèves x 5 jours x 5 € = 75 €

L'élève Inès VERCAMMEN domiciliée à Lampertheim a participé au séjour de ski alpin au centre UCPA à FLAINE organisé par l'institution La Providence (5, allée du Château de Sury - 67550 VENDENHEIM) du 11/03/2018 au 16/03/2018 : 6 jours x 5 € = 30 €

M. MEUNIER Xavier - 22, rue Leh - 67450 LAMPERTHEIM : 25 €
L'élève Alexandra MEUNIER, domiciliée à Lampertheim, a participé au voyage à BERLIN organisé par le collège Paul-Emile VICTOR de Mundolsheim du 12/02/2018 au 16/02/2018 (5 jours x 5 € = 25 €)

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2 Subvention versée à M. Félix AUGE, Président de l'association « L'échappée »

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

Décide de verser une subvention de 300 € à M. Félix AUGE, Président de l'association « L'échappée » dont le siège se situe au 8 rue du Donon à Lampertheim, pour la participation au financement de projets sportifs pour l'année 2018.

Cette somme permettra l'organisation et la réalisation de défis au profit de l'association « Les enfants malades à l'hôpital » (défi Alpes et défi Strasbourg/Boulogne-Billancourt).

ADOPTE A L'UNANIMITE